

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA

PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA

PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

accordant une bonification de deux échelons à Monsieur KIMBA CÔNE, Professeur certifié de 5<sup>e</sup> échelon les Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- Vu la constitution du 3.7.79;  
Vu la loi 23/62 du 13.11.62 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 3.7.79;  
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
Vu l'arrêté 2007/TP du 21.6.58 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires des cadres;  
Vu le décret 62/150/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret 62/193/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le décret 62/19/72 du 5.7.62 relatif à la nomination et à la répartition des fonctionnaires de l'Etat;  
Vu le décret 64/165 du 22.5.64 portant statut commun de l'Enseignement;  
Vu le décret 67/24 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er 2;  
Vu le décret 67/24 du 24.2.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement 3-cadrière, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 10 et 11 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
Vu le décret 7/47 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret 76/13 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret 16/24 du 28.12.60 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret 16/24 du 27.12.60 portant blocage des avancements des agents de l'Etat;  
Vu le rectificatif 61/016 du 28.1.61 au DECRET 60/644 du 2.12.60 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret 1/017 du 28.1.61 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement;  
Vu l'arrêté 411/151/DGHEP.DFP du 3.7.61 autorisant Monsieur KIMBA CÔNE, Professeur certifié de 5<sup>e</sup> échelon A se rendre en France pour effectuer un voyage d'études;  
Vu la lettre N°147/AN.DP.DF.DPM du 11.6.61 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives;  
Vu le décret 1/355/AN.DPM du 30 mai 1961 portant promotion à trois (3) ans des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1961;  
Vu la demande de l'intéressé en date du 20.6.61;

D.C.F.

ARTICLE 1<sup>er</sup>:- En application des dispositions combinées des décrets 64/165 et 67/500 des 22.5.69 et 30.8.69, Monsieur KILIL. GABA, professeur certifié de 5<sup>e</sup> échelon, indice 1240 des cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), au service de l'INRSD, titulaire du doctorat de 3<sup>e</sup> cycle délivré en France, bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 7<sup>e</sup> échelon de son grade, indice 1540. ACC=Néant.

ARTICLE 2<sup>e</sup>:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORNG, et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre de l'Education  
Nationale

P.I. Le Ministre de la Culture et  
des Arts, chargé de la Recherche  
Scientifique

MINISTRE TATI-LOULARD.-

BRIZZAVILLE, le 23/5/1982

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itini-Ossetoumba-LEROUNDZOU.

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COME MATSIOM..

AMPLIATIONS:

|            |   |
|------------|---|
| JORNG.     | 1 |
| DGTFP/DFP. | 3 |
| D.B.       | 3 |
| D.C.F.     | 3 |
| MEN        | 3 |
| DPA.       | 3 |
| DOSSIER    | 3 |
| INTERESSE  | 3 |
| SGCM/EC    | 3 |